

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe Professions libérales

Si la planète était une entreprise, elle serait en faillite au regard de son déficit écologique et de sa dette écologique.

Ce constat alarmant nous encourage à faire évoluer rapidement nos modes de consommation pour concilier le développement de l'Humanité et l'érosion de nos ressources naturelles.

De nombreux efforts ont été faits ces dernières années dans le domaine du logement, du transport, de l'énergie et de l'alimentation, mais c'est encore insuffisant.

Parce que nous sommes tous des citoyens, des consommateurs mais également des acteurs de notre consommation, nous devons tous prendre conscience que chaque produit que nous achetons a un coût environnemental et que les ressources de notre planète sont limitées. C'est l'objectif de l'affichage environnemental.

Les informations fournies doivent être, bien sûr, fondées, rigoureuses, crédibles, contrôlables et contrôlées afin que le consommateur s'y retrouve aisément et puisse faire des choix raisonnés ; la concurrence entre produits ou services devant aussi se faire de façon saine et équitable.

Le groupe des professions libérales souhaite rappeler que le secteur du bâtiment et les métiers du cadre de vie ont pris la problématique de l'analyse du cycle de vie à bras le corps il y a déjà de nombreuses années.

La base INIES qui regroupe toutes les Fiches de données Environnementales et Sanitaires des produits du bâtiment est une base de données, sous gouvernance de la filière. L'expérimentation Énergie+ Carbone- s'appuie sur cette base de données pour effectuer les calculs selon un référentiel élaboré par l'État. Les normes européennes, dans ce domaine, ont fait l'objet d'un amendement pour les harmoniser avec le PEF.

L'affichage environnemental dans le bâtiment est la condition indispensable pour concevoir et construire des bâtiments sains et à faible impact environnemental.

Plus généralement l'affichage environnemental est un préalable indispensable à une consommation plus durable car elle permet une meilleure information sur les principaux impacts environnementaux des produits que nous achetons.

Le modèle économique n'est aujourd'hui pas encore suffisamment abouti pour s'assurer de l'accès à l'élaboration de l'affichage environnemental aux TPE et aux PME.

Si cette démarche devenait obligatoire, car c'est le sens suggéré par cet avis, il faut avoir conscience des difficultés importantes que cela engendrerait pour celles-ci. Avant d'envisager une telle hypothèse, cela mérite d'être bien pesé.

Malgré ces réserves et parce que nous sommes tous des citoyens consom'acteurs et qu'il est temps de faire évoluer nos modes de consommation, le groupe des professions libérales a voté l'avis.